

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2012/....

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2012

DCM N° 12-03-15

Objet : Versement d'une avance à l'Association Football Club de Metz.

Rapporteur : M. TRON, Adjoint au Maire

La Ville de Metz finance, depuis 2003, les actions de formation, d'animation et de cohésion sociale mises en place par l'Association sportive FC Metz.

Pour répondre à la demande de l'Association, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter de verser une avance d'un montant de 200 000 € sur la participation financière que la Ville apportera au titre de 2012. Une somme de 900 000 € est prévue au budget de l'exercice 2012 au bénéfice de l'Association. Ainsi, le solde de 700 000 € pourra être versé sur décision du Conseil Municipal comme les années précédentes.

Cette avance permettra de financer les frais liés à la prise en charge éducative des joueurs, au fonctionnement du Centre de Préformation et de l'Ecole de Football (accueil, encadrement, transport...) ainsi qu'aux actions d'animation mises en place par l'Association.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU le projet présenté et porté par l'Association Football Club de Metz pour l'année 2012,

CONSIDERANT que le projet présenté s'inscrit dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ATTRIBUER UNE AVANCE DE 200 000 € A L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE METZ

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des pratiques sportives
Commissions : Sports et Finances
Référence nomenclature « ACTES » : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date
de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE